

L'ATELIER *plu-plume*

atelier dessine moi . . . techniques de dessin linguistique architectural

- + l'objet | les objets du quotidien
- + à la recherche de la grille dessin | l'idéal Boscoreale
- + objets en folies | l'objet habité
- + les transparences dévoilés
- + voir les vues et les « entrailles » atelier coupe coupe dessine
- + la projection de la forme | détournement des pourtours
- + lectures de traits | la ligne caractère
- + les cadrages plans | la composition équilibre | couleurs texturées
- + les 3Ds d'aujourd'hui

- ♥ déroulement de l'atelier
- ♥ 1^{ère} heure arrivée / présentations
- ♥ 2^{ème} heure dessin
- ♥ 3^{ème} heure échanges / départ

. . . [il est prévu p'tit pose goûter] . . .

. . . [maximum 3 participants] . . .

CATALOGUES DES FORMATIONS 2023

TARIF 1/2 JOUR 3H 40 euros HT | par participant

DATES DES ATELIERS nous contacter

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION | 3 jours ouvrables ou 4 semaines | prise en charge financière = aucune

LIEUX inter-entreprise | dans nos locaux à DIEPPE

LIEUX intra-entreprise | personnalisable sur devis

LIEUX ET CONDITIONS D'ACCUEIL PSH sont adaptés individuellement pour toutes nos formations ♥ référent handicap = helene de oliveira ♥

PUBLIC CONCERNÉ

tout public petits et grands [pour les mineurs la présence accompagnée d'une personne de confiance | accord autorité parentale requise

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES PRE-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

aucune

OBJECTIF DE L'ACTION

acquérir des connaissances de décryptage des besoins graphiques pour représenter l'architecture spatiale des édifices et des espaces.

MOYENS PÉDAGOGIQUES et TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT | copie support de cours remis

la méthode d'enseignement se structure sur la base d'un exposé théorique thématique avec croquis de démonstration à l'appui. Pour la réussite de l'atelier nous utiliserons comme support de communication un poste informatique relié à un vidéoprojecteur + des objets du quotidien. L'atelier est animée et encadrée par un formateur Architecte ayant une expérience professionnelle de terrain.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

feuilles d'émargement signées par demi-journée par les participants et contresignées par le formateur.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS

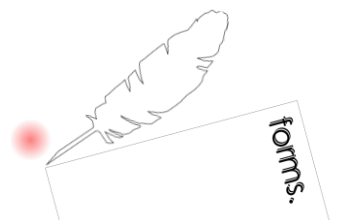
il s'agit d'un atelier ludique, ainsi une feuille ludique à compléter par les participants sera transmise à l'issue du parcours.

EVALUATION ET SATISFACTION

le responsable d'atelier renseigne une fiche d'évaluation concernant le participant qui de même complète un questionnaire de qualité et de satisfaction de l'enseignement reçu. Le recueil s'établit sur un livre d'or dédié aux ateliers INBAWL | FORMS daté au jour.

A L'ISSU DE LA FORMATION

le participant est capable de comprendre le décryptage linguistique nécessaire aux architectes pour établir une partie de leur dossier de maîtrise d'œuvre.



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL : 1000 € | NUMERO SIREN 83170472100016RCS DIEPPE | CODE APE / NAF : 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS : MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 14 MARS 2023

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 12 | PGS 5